

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement*

**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

Cadre réservé à l'administration		
Date de réception	Dossier complet le	N° d'enregistrement

### 1. Intitulé du projet

Remplacement du tronçon de canalisation TB - Dépôt de Gennes (25)

### 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

#### 2.1 Personne physique

Nom  Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET  Forme juridique

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
32° Canalisations pour le transport de fluides autres que les gaz inflammables, nocifs ou toxiques et que le dioxyde de carbone, l'eau chaude, la vapeur d'eau et l'eau surchauffée	Canalisation de transport d'hydrocarbures d'environ 1km et de diamètre 34" (+/- 863 mm) Le produit du diamètre extérieur avant revêtement par la longueur est de 863 m². Le produit du diamètre extérieur avant revêtement par la longueur est donc supérieur à 500 m² mais inférieur à 2000 m². La longueur est inférieure à 2 km.

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet

Remplacement du tronçon de canalisation existante entre le point TB (Terminal de Besançon) et le dépôt de Gennes. Une nouvelle canalisation de 34" sera posée en parallèle de la canalisation de 24" existante qui sera laissée en place et inertée. La nouvelle canalisation sera implantée dans la bande de servitude de la canalisation existante. Il est prévu la construction d'une gare racleur "arrivée" à l'intérieur de l'enclos du dépôt SFPLJ. La nouvelle canalisation sera enfouie à 1 m, contre 0,8 m pour la canalisation actuelle, et sera recouverte d'un grillage avertisseur afin de limiter les risques d'atteinte à la canalisation lors de travaux éventuels par des tiers et ainsi les risques de dommages à l'environnement.

## 4.2 Objectifs du projet

L'objectif du remplacement de ce tronçon de canalisation est de sécuriser l'approvisionnement de la raffinerie de Cressier (Suisse) via le dépôt de Gennes en renouvelant les ouvrages et en construisant une gare racleur "arrivée".

Ce projet permettra :

- la mise hors service de la chambre à vannes TB (Terminal de Besançon), qui comporte 3 vannes, 3 jeux de brides 24", 3 piquages 6" et 2 joints isolants qui sont autant de sources potentielles de perte de confinement ;
  - l'inspection par racleurs instrumentés du nouveau tronçon de canalisation 34". En effet, la construction d'une gare racleur "arrivée" et la mise à 34" de ce tronçon de canalisation permet une continuité avec la canalisation existante. La canalisation sera ainsi entièrement racleable et inspectable depuis Fos-sur-Mer jusqu'à Gennes. Le passage du racleur de nettoyage toutes les 2 semaines permet de limiter les pertes de charge et par là même les dépenses d'énergie électrique. Le passage de racleurs d'inspection, pourra se faire a minima tous les 6 ans, conformément à la réglementation, afin de vérifier la géométrie (absence d'enfoncement et d'ovalisation), la corrosion tant interne qu'externe et la détection de fissures éventuelles.
- Enfin, cet investissement de 3 millions d'euros permettra de maintenir 18 emplois dans la région.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le projet consiste en la pose d'une nouvelle canalisation et d'une gare racleur à proximité immédiate de la canalisation existante, puis basculement du transit de produit de l'ancienne canalisation à la nouvelle et enfin inertage de l'ancienne canalisation.

Les grandes phases de réalisation seront les suivantes:

- Préparation du chantier : aménagement de la base vie, approvisionnement et stockage des tubes, balisage des zones sensibles (arbres à préserver...),
- Constat d'état des lieux avant travaux et balisage de la piste,
- Préparation et aménagement de la piste de travail : débroussaillage et déboisement, en terrain agricole dégagement des cultures, aménagement des traversées de routes, mise en place d'un dispositif de traitement des eaux pluviales de la piste,
- Transport et bardage des tubes,
- Cintrage,
- Soudage des tubes bout à bout et contrôle des soudures,
- Ouverture de la tranchée : profondeur de 2,2 m et largeur 2,9 m,
- Mise en fouille et relevé de la position de la canalisation,
- Coupure de la ligne existante (pipe 34" existant allant de Fos sur Mer (13) à Oberhoffen (67)), raccordement de la nouvelle canalisation à l'existante, raccordement de la nouvelle canalisation à la nouvelle gare racleur,
- Essais et épreuves hydrauliques réglementaires,
- Revêtement des zones de soudure de la canalisation,
- Remblaiement.

La durée des travaux de pose de la canalisation est estimée à 1,5 mois. En parallèle, la mise en place d'une nouvelle gare racleur pour la canalisation en limite de l'enceinte SFPLJ devrait durer 3 mois environ.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

En exploitation, la canalisation transportera des hydrocarbures (pétrole brut et produits semi-finis) de l'artère principale, provenant de Fos-sur-Mer jusqu'au dépôt de Gennes.

**4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Demande d'autorisation relative à la construction et à l'exploitation d'une canalisation de transport d'hydrocarbures liquides

(art. R. 555-8 du Code de l'Environnement)

**4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli**

Demande d'autorisation relative à la construction et à l'exploitation d'une canalisation de transport d'hydrocarbures liquides (art. R. 555-8 du Code de l'Environnement)

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Longueur de la canalisation nouvelle	1 km environ
Diamètre de l'ancienne canalisation	24" (environ 610 mm)
Profondeur d'enfouissement de l'ancienne canalisation	0,80 m
Diamètre de la nouvelle canalisation	34" (environ 863 mm)
Profondeur d'enfouissement de la nouvelle canalisation	1 m
Largeur de la piste de travail	10 m

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Genes (25)

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ :

Long. 6 ° 8 ' 2.66 E Lat. 47 ° 15 ' 5.90 N

Point d'arrivée :

Long. 6 ° 8 ' 32.83 E Lat. 47 ° 14 ' 42.22 N

Communes traversées :

Genes (25)

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui  Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

Décret du 14 octobre 1959, modifié par décret 2011-1921 du 21 décembre 2011

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui  Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

### 5.1 Occupation des sols

#### Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Le projet est positionné en parallèle de la canalisation existante donc dans la bande de servitude actuelle qui comprend des herbes, des cultures, quelques boisements en bordure de servitude.

Le projet est situé en zones N (zone naturelle), UY (zone d'activités) et A (zon agricole) du PLU.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui  Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :  
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Plan Local d'Urbanisme de la commune de Gennes, prescrit le 9 décembre 2005, approuvé le 7 mai 2010.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

### 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRT SFPLJ prescrit le 20/12/07, approuvé le 23/10/09
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	FR4301294 - Moyenne vallée du Doubs ( Habitats) FR4312010 - Moyenne vallée du Doubs ( Oiseaux) Distance au projet : Les zones sont situées à quelques mètres de la chambre à vannes existante et donc du point de raccordement du projet avec l'ouvrage existant. Le projet ne modifie par la distance entre les installations et les zones Natura 2000.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Prélèvement d'eau dans le réseau public AEP pour les épreuves hydrauliques de la future canalisation. 16 000 m <sup>3</sup> seront prélevés au fur et à mesure sur plusieurs semaines et stockés dans une réserve d'eau sur le dépôt SFPLJ. Ce prélèvement sera fait en accord avec le fournisseur d'eau et ne perturbera pas l'alimentation publique en eau potable.
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'enfouissement d'une canalisation nécessitera l'évacuation des terres excédentaires, qui ne pourront être toutes réutilisées sur site pour le remblaiement de la nouvelle canalisation. Le volume excédentaire est estimé à environ 1 300 m <sup>3</sup> .
	est-il déficitaire en matériaux ?  Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En exploitation, le nouveau tronçon de canalisation n'aura pas d'impact sur la biodiversité dans la mesure où il sera positionné en parallèle de la canalisation existante et donc dans la bande de servitude existante. En phase travaux, la présence des engins de chantier sera susceptible d'entraîner un dérangement temporaire des oiseaux, de l'ordre de quelques semaines. Le phasage du chantier permettra de minimiser au maximum la perturbation des espèces. Seuls quelques sujets d'arbre seront susceptibles d'être supprimés pour le passage de la piste de chantier.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les incidences sur les zones Natura 2000 recensées à proximité ne seront susceptibles de se produire qu'en phase chantier, la phase d'exploitation n'induisant pas d'impact particuliers sur ces zones. Ainsi : - le projet et la zone de chantier seront hors du périmètre du site Natura 2000 ; - les besoins en eau et les rejets aqueux liées n'auront pas d'incidence sur le site Natura 2000 ; - l'incidence sonore sur les espèces sera minimisée par le choix d'une période de travaux adaptée ; - l'incidence liée au trafic routier sera nulle.

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est positionné en parallèle de la canalisation existante et sera donc positionné sur la bande de servitude existante. Il n'engendrera pas de consommation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers supplémentaires.
<b>Risques et nuisances</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé dans les zones réglementaire du PPRT de SFPLJ. Il traverse les zones règlementaires b3, b1, B, r et R. Le projet est conforme aux prescriptions du règlement du PPRT correspondant aux zones traversées.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Commodités de voisinage</b>	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La phase chantier pourra être source de bruit du fait de passage des engins de chantier. Cependant, cette phase sera temporaire (estimée à 1 mois) et les premières habitations se situent à plus de 500 m. De plus les horaires de travaux en semaine pendant la journée seront privilégiés
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les vibrations liées aux engins de chantier seront négligeables et temporaires. elles ne sont pas de nature à impacter la commodité du voisinage.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Pollutions</b>	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les rejets polluants dans l'air seront issus : - de l'échappement des engins de chantier durant la phase de travaux. Ces rejets seront réduits du fait de l'entretien des engins et limités dans le temps. - de l'émission de poussière due au roulage sur la piste de chantier en période sèche. Les moyens d'aspersion de la piste seront mis en place en cas de travaux en période sèche.
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En exploitation, le projet ne générera pas de rejets hydrauliques. En phase travaux, les rejets hydrauliques seront issus du ruissellement des eaux pluviales sur la piste de chantier. Ces eaux seront collectées et stockées dans des systèmes adaptés permettant une décantation et une filtration des particules fines avant rejet au milieu naturel. Les eaux d'épreuves hydrauliques des canalisations seront stockées dans des cuves, analysées et traitées si besoin avant rejet régulé au milieu naturel. Les débits de rejets seront définis pour limiter les impacts sur le milieu naturel.
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En exploitation, le projet ne produira pas d'effluents ou de déchets. En phase travaux, le projet ne produira pas d'effluent particulier. Les déchets de chantier seront collectés, triés et éliminés dans des centres adaptés suivant leur nature. L'identification des déchets et des filières fera partie intégrante de la préparation du chantier.
<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

D'après le site internet de la DREAL Franch-Comté consulté en mai 2013, recensant les avis de l'autorité environnementale, aucun projet susceptible d'avoir un cumul d'impact avec le projet de canalisation n'a été recensé.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Dans la mesure où le projet :

- s'implante sur la bande de servitude entretenue de la canalisation existante,
- n'a pas d'impact en exploitation,
- a des impacts en phase travaux très limités du fait des mesures prévues par l'exploitant (gestion et traitement des eaux de ruissellement et eaux d'épreuves, phasage du chantier pour limiter le dérangement des espèces,...)
- a pour objectif la fiabilisation des ouvrages

le projet ne semble pas nécessiter d'étude d'impact.

## 8. Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publiée</b> ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	<b>Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°</b> : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	X

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
<p>Annexe 5 : Organisation du chantier</p> <p>En lieu et place d'un plan du projet exigé pour le cas général, nous avons annexé pour les travaux correspondant aux infrastructures linéaires identifiées dans le formulaire un projet de tracé, conformément à la notice explicative.</p>

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Fos sur Mer

le,

31/05/2013

Signature

